

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023 de la commune d'AUTRUY SUR JUINE

Comme chaque année, l'assemblée délibérante locale doit voter les documents budgétaires pour l'exercice en cours et pour l'exercice précédent.

La loi NOTRE impose aux communes de joindre aux documents budgétaires une note de présentation ; cette dernière est disponible sur le site internet de la commune : www.autrui-sur-juine.fr

La date limite de vote du Compte Administratif est fixée comme suit :

- en vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Habituellement, le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;

- le compte administratif doit être transmis à l'autorité préfectorale au plus tard 15 jours après le délai limite du 30 juin fixé pour son adoption (art. L 1612-13 du CGCT).

Les modalités de vote du compte administratif : En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire (ou le président de séance) en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le Compte administratif 2023 a été voté le 29 Février 2024, sous la présidence de Madame Bernadette DORAT, la doyenne.

Présentation des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère générale	194 637.40 €		
Charges de personnel et assimilés	117 514.75 €	Produits des services, du domaine	33 186.49 €
Autres Charges de gestion courante	238 662.73 €	Impôts et taxes	314 473.14 €
Charges financières	2 952.78 €	Dotations et participations	113 371.97 €
Fonds de péréquation	6 791.00 €	Autres produits de gestion courante	19 761.90 €
Total dépenses réelles	560 558.66 €	Total recettes réelles	480 793.50 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 900.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
Total général	567 458.66 €	Total général	480 793.50 €

Fonctionnement	Dépenses	567 458.66 €
	Recettes	480 793.50 €
	Résultat de l'exercice	- 86 665.16 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 + 254 935.28 € (comprenant l'excédent de 2022 de 341 600.44 € et le résultat déficitaire 2023 de 86 665.16 €)

Présentation des dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	22 633.47 €	Affectation résultat 2022	221 335.32 €
Logiciels mairie	3 034.80 €	Subventions du SIERP (Trémeville)	5 573.87 €
Logiciels cadastre	114.00 €		
Logiciels bibliothèque	1 004.40 €		
Escalier église	8 815.44 €		
Aménagement sécurité RD 95 et RD 97	50 460.56 €	Subventions Département RD 95/97	18 698.87 €
		Etat RD 95/97 - DSIL	28 050.00 €
Enfouissement lignes Trémeville	20 240.74 €	F.C.T.V.A.	1 522.27 €
Boulangerie	48 392.40 €	Taxe aménagement	19 755.65 €
Huisseries Logement 4 rue des Essarts	8 711.20 €	Remb. SICAP Travaux Trémeville	8 899.38 €
Total des dépenses réelles	163 407.01 €	Total des recettes réelles	303 835.36 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (opérations d'ordre entre section)	6 900.00 €
Total général	163 407.01 €	Total général	310 735.36 €

Investissement	Dépenses	163 407.01 €
	Recettes	310 735.36 €
	Résultat de l'exercice	+ 147 328.35 €
	Restes à réaliser	- 311 449.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 + 77 843.03 € (comprenant le résultat de clôture de 2022 d'un montant de - 69 485.32 € et le résultat de l'exercice + 147 328.35 €).

Pour conclure, le Conseil Municipal, pour le budget 2024, dispose d'un excédent de fonctionnement de 21 329.31 €, le solde, soit 233 605.97 € étant affecté en recettes d'investissement pour financer les restes à réaliser.

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 29 Février 2024


Le Maire,



Christophe GUERTON



La doyenne,



Bernadette DORAT